

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÉSOLUTION CA18 26 0069

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 12 mars 2018, un projet de résolution (CA18 26 0069) en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-8)*, relativement à un projet particulier visant l'agrandissement du complexe de bâtiments existants situé au 3131, boulevard Rosemont, autorisant :

- 1° un projet présentant un taux d'implantation maximal de 50 %, en dérogation à l'article 40 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)* qui fixe le taux d'implantation maximal à 35 %;
- 2° un projet n'incluant aucune unité de stationnement sur le terrain, en dérogation à l'article 566 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)* qui imposerait l'aménagement d'un nombre minimal de 12 unités de stationnement;
- 3° l'aménagement d'aires de chargement en cour avant en dérogation aux articles 546, 547, 548 et 549 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)*;
- 4° l'installation en cour avant d'un transformateur électrique sur socle en dérogation à l'article 339 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)* qui prévoit les conditions permettant une telle installation lorsqu'un terrain est bordé par plus d'une voie publique.

Une assemblée publique de consultation sera tenue, concernant ce projet de résolution, le 27 mars 2018 à 20 h 30, au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1)*.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Cette assemblée publique de consultation sera précédée d'une rencontre d'information portant sur le futur complexe aquatique de Rosemont qui débutera à 19 h et qui aura lieu au même endroit.

Ce projet de résolution vise la zone 0379, ci-après illustrée :



Le projet de résolution ainsi que le plan ci-dessus sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, ce 20 mars 2018.

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement